



Newsletter Été 2021

Inhaltsverzeichnis

- [L'important certificat Covid-19](#)
 - [Pas d'obligation d'appel d'offres pour les aéroports](#)
 - ["English only" à Zurich](#)
 - [F-35 le nouvel avion de combat suisse](#)
 - [AG 2021 prévu pour le 1er octobre](#)
-

Chères lectrices, chers lecteurs

Quoique le rejet de la nouvelle loi sur le CO₂ fut plutôt inattendu, il est néanmoins tout à fait dans l'esprit d'AEROSUISSE, car la taxe sur les billets d'avion ancrée dans la loi représentait un vice de conception. L'aviation est consciente de sa responsabilité et elle n'est pas nécessairement opposée aux taxes environnementales. Mais celles-ci doivent être intégralement réinvesties dans l'aviation et doivent être, de

préférence, coordonnées au niveau international (pas de distorsion de concurrence), afin d'effectivement réduire les émissions de CO2. AEROSUISSE va élaborer une proposition pour un programme de réduction du CO2 pour l'aviation suisse sur la base du catalogue de mesures qu'elle a déjà établi. Un programme effectif que le secteur peut soutenir. Nous devons ainsi devancer les demandes éventuelles des parties ayant une position critique à l'égard de l'aviation.

Je vous souhaite de bonnes et de reposantes vacances d'été – dans le cadre d'un voyage en avion et avec le moins de restrictions possibles.

Thomas Hurter, Conseiller national, président d'AEROSUISSE



L'important certificat Covid-19

L'ancienne loi Covid-19 a été clairement adoptée par le peuple et les cantons le 13 juin. Mais entretemps le référendum a été lancé contre la nouvelle loi Covid-19 qui avait été approuvée par le Parlement lors de la session d'été. Si cette nouvelle loi Covid-19 échoue en votation, cela aura des conséquences majeures pour l'aviation, car le certificat Covid-19 perdra ainsi sa légitimation juridique. Ce certificat sert de preuve aux passagers, car il consigne une vaccination, une infection guérie ou un test négatif. C'est pour cette raison qu'AEROSUISSE s'est engagée auprès du Conseiller fédéral Alain Berset pour le certificat Covid-19, car il donne le droit de libre entrée en et de libre sortie de la Suisse. Une condition essentielle qui contribue décisivement à la stimulation de la demande de passagers.

Pas d'obligation d'appel d'offres pour les aéroports

À la demande d'AEROSUISSE, le Conseil fédéral ainsi que le Conseil national ont approuvé la motion [21.3458](#) «Le marché sectoriel des aéroports dans le contexte des marchés publics». AEROSUISSE a essentiellement contribué à ce que les infrastructures d'importance systémique des aéroports soient dispensées de l'obligation d'appel d'offres public. Une telle obligation d'appel d'offres permettrait aux investisseurs étrangers d'acquérir des infrastructures critiques en Suisse. Le Conseil d'État n'a pas encore rendu sa décision.

"English only" à Zurich

Lors de la session d'été, le Conseil national a décidé dans le cadre de la révision de la loi sur l'aviation (LA) qu'«English only» ne sera appliqué qu'uniquement pour les communications radio à l'aéroport national de Zurich. Sur les aéroports régionaux, les communications radio en cas de vols à vue non commerciaux peuvent être transmises en anglais ou dans la langue officielle de la Confédération parlée localement (en allemand, français ou italien). Une autre modification de la loi sur l'aviation porte sur le contrôle d'alcoolémie des équipages – contrôle qui peut être maintenant étendu au personnel de cabine. Le Conseil d'État n'a pas encore rendu sa décision.

F-35 le nouvel avion de combat suisse

AEROSUISSE accueille favorablement la décision du Conseil fédéral d'acheter 36 avions de combat du type Lockheed Martin F-35A pour un peu plus de cinq milliards de francs. L'évaluation a fourni un résultat convaincant. AEROSUISSE rejette catégoriquement l'initiative contre cette acquisition. Il est important que tous les défenseurs du renouvellement des Forces aériennes tirent à la même corde. Si cette initiative était adoptée, la Suisse se retrouverait dans une fâcheuse situation et sans remplacement pour le Hornet F/A-18. Sans Forces aériennes modernes et opérationnelles, l'armée ne peut accomplir sa mission et la Suisse perd ainsi sa crédibilité sur le plan de la politique de sécurité.

[Communiqué de presse de la Confédération du 30 juin 2021](#)

AG 2021 prévu pour le 1er octobre

En raison de la pandémie, l'assemblée générale de 2021 a dû être reportée à vendredi 1er octobre. L'AG aura lieu comme prévu chez [Pilatuswerke](#) à Stans.

AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses

Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne

info@aerosuisse.ch

www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)
[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)